



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 27 octobre 2011

Étaient présents : Michel Lauzet, Christian Lejeune, Jean-Pierre Fel, Jacques Lours, Pierre Etienne Toire, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Nicole Bonal, Michel Noël, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four, Michel Ajalbert
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absents : Hugues Deknudt a donné pouvoir à Jean Pierre Fel
Marcelle Viprey a donné pouvoir à Pierre Etienne Toire

A été élu secrétaire de séance : M. Arnaud Dardon.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JUILLET 2011	2
II – CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE	2
III – ASSAINISSEMENT : FIN DES TRAVAUX- SITUATION FINANCIERE	2
IV – ECLAIRAGE PUBLIC	4
V – DECISIONS MODIFICATIVES	4
VI – RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PUBLIQUE	5
VII – PROJET DE LOTISSEMENT AUX CAZEAUX	6
VIII – PISTE FORESTIERE ET AIRE DE STOCKAGE DU SERRY	7
IX – STATION SERVICE	7
X – RESTAURATION DE LA TRIBUNE DE L'EGLISE	8
XI – CESSION DE TERRAIN A LA TOUR	8
XII – CREATION DE GRADE	9
XIII – AVIS SUR LE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE)	9
XIV – CNFPT : FINANCEMENT DES FORMATIONS DES AGENTS TERRITORIAUX	10
XV – DESSERTE FERROVIAIRE	10
XVI – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	10
XVII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	10
XVIII – QUESTIONS DU PUBLIC	12

Ouverture de la séance à 20H30

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JUILLET 2011

Pas de remarque.

Le compte rendu du 21 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

II – CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Une erreur informatique a été constatée sur la longueur de la voirie communale : 44,767 km au lieu de 41,018 km. Cette longueur est notamment prise en compte pour le calcul de la DGF.

Maurice Degoul demande si cette longueur inclut le chemin pour aller au hameau de Lassalle et à la grange de M. Fournol. Il souhaite également savoir si la commune déneigera ces accès.

Réponse : ces chemins sont inclus mais la régularisation au notaire n'est pas faite. Guillaume Laybros rappelle ce qui a été défini lors d'un précédent Conseil Municipal (participation financière à partir de 2012, selon nécessité)

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

III – ASSAINISSEMENT : Fin des travaux- Situation financière

• Troisième tranche

Christian Lejeune expose quels étaient les objectifs des travaux et en rappelle les grandes étapes.

Il précise que la commune a pris à sa charge la totalité des travaux (raccordement jusqu'aux maisons inclus). Ce n'est pas toujours le cas dans d'autres communes. Il souhaite également remercier la Commission Travaux et en particulier Pierre Toire qui a suivi de près l'avancée des travaux.

- d'importantes difficultés ou surprises ont été rencontrées dans le secteur du Cassan - Place de l'Eglise. Mais cela a permis de raccorder plusieurs bâtiments et de remplacer les conduites d'alimentation en eau potable qui étaient en plomb.
- des revêtements ont été réalisés dans des secteurs non prévus initialement : Le Mounat, la Place de l'Eglise.
- le secteur des Cazeaux (non prévu initialement) a été raccordé.

Christian Lejeune répond ensuite aux courriers de M. Declèves qui souhaitait que des caniveaux soient réalisés dans sa rue. Un avis technique a été demandé à l'entreprise EATP. Plusieurs aménagements étaient envisageables mais pour des raisons de coûts et/ou pour des raisons techniques aucun aménagement n'a été réalisé. Guillaume Laybros précise, en guise de conclusion, que l'aménagement de ce secteur constitue un autre projet. Christian Lejeune, en réponse aux propos de M. Declèves, précise également qu'il n'a aucun compte personnel à régler et qu'il ne cherche que l'intérêt général.

Guillaume Laybros a apprécié l'assiduité de la commission travaux, ce qui a certainement limité les débordements financiers et l'adaptation dont a fait preuve l'entreprise EATP.

• Réparation du bras de la station d'épuration

Il faudra prévoir le coût de l'enlèvement du bras qui se fera avec un engin de levage et le matériel : 6h de travaux seront réalisés par une entreprise extérieure, le reste sera effectué par les agents communaux. Coût estimatif autour de 3000 €.

• Avenant

PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ

Dépenses :

Travaux EATP (sans réseau chaleur)	295 048 € HT
Maitrise d'œuvre SECAE	9 800 € HT
Contrôles	7 188 € HT
Appel d'offres	1 511 € HT
TOTAL	313 547 € HT

TVA	61 455 €
-----	----------

TOTAL TTC	375 002 € TTC
------------------	----------------------

Recettes :

Conseil Général	
• 2009 :	37 500 €
• 2010 :	32 407 €

DGE : 20%	57 000 €
-----------	----------

TOTAL	126 907 €
--------------	------------------

Emprunt	216 000 €
----------------	------------------

Fonds propres	32 095 €
----------------------	-----------------

Décisions modificatives :

ASSAINISSEMENT - Fonctionnement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-3 000,00 €	
615	Entretien et réparations	3 428,00 €	
023	Virement à l'investissement	2 372,00 €	
704	Travaux		2 800,00 €
TOTAL		2 800,00 €	2 800,00 €

ASSAINISSEMENT - Investissement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement du fonctionnement		2 372,00 €
2315-14	Install., matériel et outillages	15 002,00 €	
2315-16	Install., matériel et outillages	-8 631,00 €	
131-14	Subvention d'équipement		1 100,00 €
1313-14	Département		2 899,00 €
TOTAL		6 371,00 €	6 371,00 €

Le coût de raccordement des Cazeaux a été moins cher que prévu (-8631 €). Maurice Degoul souhaite connaître le coût des travaux de raccordement aux Cazeaux : 21369 euros

Guillaume Laybros précise que des conventions de passage notariées concernant les Cazeaux et le Cassan seront signées. Ceci aura malheureusement un coût non négligeable.

M. Michel Jonchère intervient pour indiquer qu'il ne comprend pas bien les sommes présentées par rapport au coût de raccordement aux Cazeaux. Christian Lejeune indique que la différence a servi à payer des travaux non prévus au départ. Une discussion s'établit entre lui et Guillaume Laybros concernant le raccordement et les travaux effectués à proximité de son terrain. Guillaume Laybros rappelle qu'un courrier précis signé de l'adjoint aux travaux et de lui-même a été adressé à M. Jonchère.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

IV – ECLAIRAGE PUBLIC



Le bas du chemin reliant la rue de la Coste à la Grand Rue et débouchant en face de l'agence postale n'est pas éclairé, ce qui est contraignant en hiver.

Des travaux supplémentaires dont la part communale s'élèverait à 2330,16 € sur un total de 4660,32 € HT pourraient être réalisés prochainement. Il est souhaitable de faire ces travaux assez rapidement car en 2012, le Conseil Général envisage la réfection de la Grand Rue, ce qui interdira ensuite pendant 3 ans tout travaux sur la voirie.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0
Abstentions : 0

La réalisation des travaux est adoptée à l'unanimité.

Nicole Bonal souhaiterait savoir s'il y a beaucoup de passage. Réponse de Guillaume Laybros : Mme Dupuy, les résidents des gîtes et certaines personnes descendant de la Rue de la Coste.

V – DECISIONS MODIFICATIVES

Eclairage Public et travaux à la salle des fêtes :

COMMUNE - Fonctionnement			
Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-3 500,00 €	
61522	Bâtiments	3 500,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €

COMMUNE - Investissement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
2315-25	Ateliers municipaux	-9 000,00 €	
2313-000	Chaudière Salle des Fêtes	6 600,00 €	
204158-000	Eclairage public	2 400,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €

La neutralisation et le remplacement de la cuve à fioul alimentant la chaudière de la salle des Fêtes et du logement a engendré un surcoût.

La décision modificative présentée est le résultat de la suppression de l'investissement envisagé pour la réalisation de l'appentis, réparti sur l'éclairage public et les travaux d'aménagement de la salle des fêtes.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

VI – RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PUBLIQUE

Guillaume Laybros rappelle l'origine du projet (mise en place d'un réseau chaleur bois).

Le plan de financement initialement prévu a fait l'objet de plusieurs modifications (projet non éligible au FEDER mais au FEADER, demande des 20% du montant HT à la commission permanente du CG 15 non accordée,...).

Un nouveau plan de financement est donc présenté.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux 1 ^{ère} tranche	851 000 € TTC	Conseil Général	142 273 €
		FEC	7 740 €
		DETR	213 410 €
		Com.Com	35 568 €
		FEADER	60 000 €
		Réserve parlementaire	50 000 €
		Commune	342 009 €

Tableau : Les montants en rouge correspondent aux montants maximum souhaités ou attribuables

Guillaume Laybros souhaiterait que ce projet soit finalisé pour la rentrée scolaire 2013.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les trois points suivant :

- 1) - le calendrier
- 2) - le lancement du choix de la maîtrise d'œuvre
- 3) - le plan de financement

Pierre Toire estime qu'il est nécessaire de ne pas se tromper car le risque de voir l'école de Thiézac fermer ses portes dans quelques années existe.

Guillaume rappelle que le recteur de l'académie, le secrétaire général avec l'inspectrice de l'Education Nationale sont venus à Thiézac. Alors qu'une demande de 25% de subventions de l'Etat avait été demandée, le préfet a accordé 30%. Pour Guillaume Laybros, cela signifie que le projet est pris au sérieux.

Il précise qu'il est impératif que les capacités d'accueil soient bien là. Même si les effectifs peuvent encore fluctuer, la rentrée prochaine concernerait 64 élèves (en augmentation) au lieu de 54 actuellement.

Actuellement le bâtiment n'est plus conforme (cantine, escaliers...). Les services de l'Etat patientent mais pour combien de temps. Si rien n'est fait, l'école de Thiézac pourrait donc fermer.

Mme Four qui était présente à la réunion avec l'inspecteur se souvient que le maintien des postes étaient assuré jusqu'à la rentrée 2012 mais qu'une concertation serait ensuite nécessaire avec l'école de Saint-Jacques-des-Blats pour les années suivantes du fait de l'évolution souhaitée par l'académie pour que le RPI soit regroupé à Thiézac ce qui oblige à prévoir 4 classes et ce qui va avec.

Pierre Toire souhaite qu'il y ait une véritable communication avec "Saint Jacques". M. le Maire est d'accord mais il ne nous appartient pas de nous substituer à l'académie.

Christian Lejeune pense qu'une réunion avec "Saint-Jacques" serait probablement plus efficace qu'un envoi de courrier. Il rappelle aussi que le lancement du choix de la maîtrise d'œuvre pourrait être à fond perdu si les subventions ne sont pas acquises.

Pierre Toire répète que la situation doit être claire pour tout le monde.

Christian Lejeune évoque l'éventualité de départ d'enfants de Saint-Jacques-Des Blats vers l'école de Laveissière si le projet n'était pas soutenu. Jean Pierre Fel rappelle que la décision des parents n'est pas forcément conforme à celle d'un conseil municipal.

Concernant le choix d'adopter le calendrier, le plan de financement et le lancement du choix de la maîtrise d'oeuvre, le Conseil Municipal vote :

VOTE :

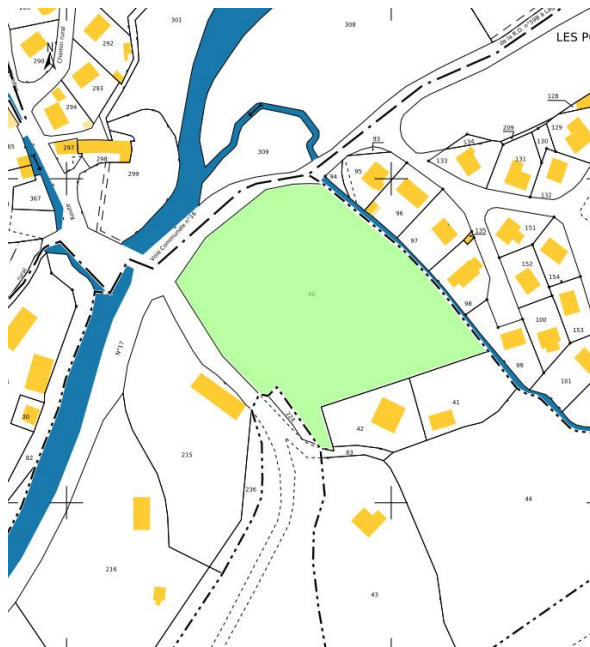
Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (Maurice Degoul et Nicole Bonal)

VII – PROJET DE LOTISSEMENT AUX CAZEAUX

La propriétaire de la parcelle cadastrée ZC 40, Madame Trin, est aujourd'hui en mesure de vendre son terrain. Le prix de vente fixé est de 45000 € pour 9400 m², soit 4,79 €/m² non viabilisé.



Aucun dépôt d'argent ne sera fait avant la vente ce qui signifie qu'il faudra inscrire la totalité de la somme au budget 2012.

Nicole Bonal demande s'il y a de la demande : Réponse de Guillaume Laybros : 3-4 couples recherchent des terrains mais cela ne signifie pas que le terrain des Cazeaux leur conviendra.

Le projet est celui d'un lotissement mixte : logements locatifs + logements en accession à la propriété. Guillaume Laybros estime qu'il est indispensable de préparer la viabilisation du terrain le plus vite possible. Une réunion est prévue le 10 Novembre avec le CAUE. Il faudra ensuite désigner un géomètre.

Dans un second temps, il faudra se poser la question du mode de gestion des logements locatifs : gestion communale ou passage par un opérateur.

Pour Pierre Toire, "il faut foncer", c'est un plus pour l'école. Il estime qu'il ne faut pas essayer de faire de

bénéfices, voir plutôt des efforts. Le réseau électrique pourrait être rationalisé. Il faut réduire au maximum le coût et le prix des lots.

Jean Pierre Fel estime que cela serait bien si ce projet pouvait se traduire par une "opération blanche". Nicole Bonal trouve que ce lotissement serait une bonne chose pour le commerce.

A l'unanimité Monsieur le Maire est autorisé à signer le compromis de vente et à prendre toutes les dispositions pour étudier la question de la viabilisation et de la réalisation des lots.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

VIII – PISTE FORESTIERE ET AIRE DE STOCKAGE DU SERRY

Avec l'aide de l'ONF neuf entreprises ont été consultées. Toutes n'ont pas répondu.

Bousquet : 20 408 € HT

Lapierre : 19 544 € HT

Bertrand : 16 886 € HT

Guillaume Laybros rappelle que l'Etat (ONF) a réalisé ces plantations il y a près de 30 ans sans prévoir de chemin d'accès et que 50 % de la vente du bois sera récupérée par l'Etat. Il espère donc toujours que des subventions correctes seront obtenues.

Les travaux pourraient être réalisés avant le 15 avril en fonction des conditions météorologiques rencontrées.

L'entreprise Bertrand est retenue à l'unanimité. L'ordre de service sera donc lancé.

Pierre Toire estime qu'il est nécessaire d'amortir le plus vite possible les frais engagés. L'amélioration et la mise en valeur de la forêt est une bonne chose mais il ne faut pas que cela coûte trop cher à la commune. Il est souhaitable d'éviter les retours sur investissement long. Il est préférable d'agir avec prudence car la généralisation des travaux forestiers pourrait coûter cher.

Maurice Degoul rappelle qu'il est nécessaire de s'assurer qu'aucun terrain de section n'est concerné.

Michel Lauzet rappelle qu'il est déconseillé d'attendre plus de 30 ans pour réaliser une première éclaircie. Dans le cas de la coupe du Serry, la limite est atteinte. Si la commune ne le fait pas aujourd'hui, il sera trop tard et cela représenterait un gâchis financier.

Des acquisitions foncières seront réalisées après travaux et passage du géomètre, la promesse de vente a été signée par le propriétaire.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

IX – STATION SERVICE

Plusieurs subventions accordées pour la mise en conformité des cuves à carburants et pour la réalisation de l'aire de lavage sont liées au maintien de la distribution de carburants.

Le souhait, présenté par les gérants, d'arrêter dès que possible la distribution de carburant, remet donc en question le plan de financement initial.

Guillaume Laybros rappelle qu'aucun travaux n'a été jusqu'à présent réalisé car la subvention du CPDC (Comité Professionnel des Distributeurs de Carburant) n'était (et ne l'est toujours) pas acquise.

Il souligne le fait que l'intérêt pour la commune est, avant tout, dans la distribution de carburants.

Trois propositions ont été faites aux gérants

- 1) revenir sur leur décision d'arrêter la distribution de carburant. Le plan de financement initial pourrait donc être mis en application. Le loyer actuel serait augmenté afin de répercuter l'emprunt effectué.
- 2) rachat, en l'état de la station service, qui a été estimé par les Domaines à 16000 €. La neutralisation resterait à leur charge.

- 3) La commune réalise la neutralisation des cuves à carburants suivie de la vente de la station avec mise en concurrence.

Pierre Toire rappelle que la vente de carburant est insuffisante, ne couvrant pas les frais de fonctionnement. L'un des gérant étant à quelques années de la retraite, la meilleure solution n'est pas facile à trouver.

Nicole Bonal souhaiterait savoir si la station de lavage est un investissement rentable. Jean Pierre Fel lui précise qu'une étude de marché a été faite mais celui-ci doute beaucoup des conclusions positives de cette étude.

Après décision des exploitants une nouvelle délibération remplacera celle prise le 21 juillet 2011. La décision devra être prise avant la réunion du prochain Conseil Municipal afin de conserver l'ordre de traitement du dossier présenté au CPDC.

X – RESTAURATION DE LA TRIBUNE DE L'EGLISE

Suite à la visite de Ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, à la Ferme de Trielle durant l'été 2010, la DRAC a réalisé un diagnostic de l'état du patrimoine architectural de Thiézac. Parmi les priorités d'action figure la Tribune de l'Eglise. Son intérêt patrimonial ne doit pas être sous estimé.

La commune ne possédant pas de compétence particulière dans ce domaine, il est nécessaire de consulter un architecte agréé pour avoir une estimation du coût. 50% de subvention de la DRAC pourrait être obtenue.

Maurice Degoul rappelle qu'une étude avait été effectuée dans les années 90. Michel Lauzet rappelle que cette étude est aujourd'hui obsolète compte tenu de l'évolution des coûts. Pierre Toire souhaiterait que le degré d'urgence de la restauration soit évalué.

Vote concernant la consultation d'un architecte agréé :

Pour : 14 Contre : 0
Abstentions : 1 (Nicole BONAL)

Guillaume Laybros informe le conseil qu'un vitrail occupant un « fenestrou » a été restauré. Des désolidarisations de vitraux ont aussi été constatés. D'autres travaux de restauration sont donc à prévoir.

XI – CESSION DE TERRAIN à LA TOUR



Un découpage du terrain conservant un accès à la fontaine de la Tour (accès public) et aux habitations des deux propriétaires demandeurs, M. Degoul Yves et M. Pentecôte Jean François est proposé.

Vote à l'unanimité sur le fait de donner une suite favorable au projet de découpage et pour la demande de la consultation des électeurs de la section.

Michel Lauzet se demande si la portion de terrain permettant l'accès à la fontaine doit être communalisée ou bien être laissée à la section. Guillaume Laybros espère que les demandeurs entretiendront le site et pense qu'il est nécessaire de communaliser.

XII – CREATION DE GRADE

Le Comité Technique Paritaire s'est prononcé positivement sur nos propositions de ratios « promus/promouvables » par délibération du 21 juillet 2011.

Le Maire propose à l'assemblée :

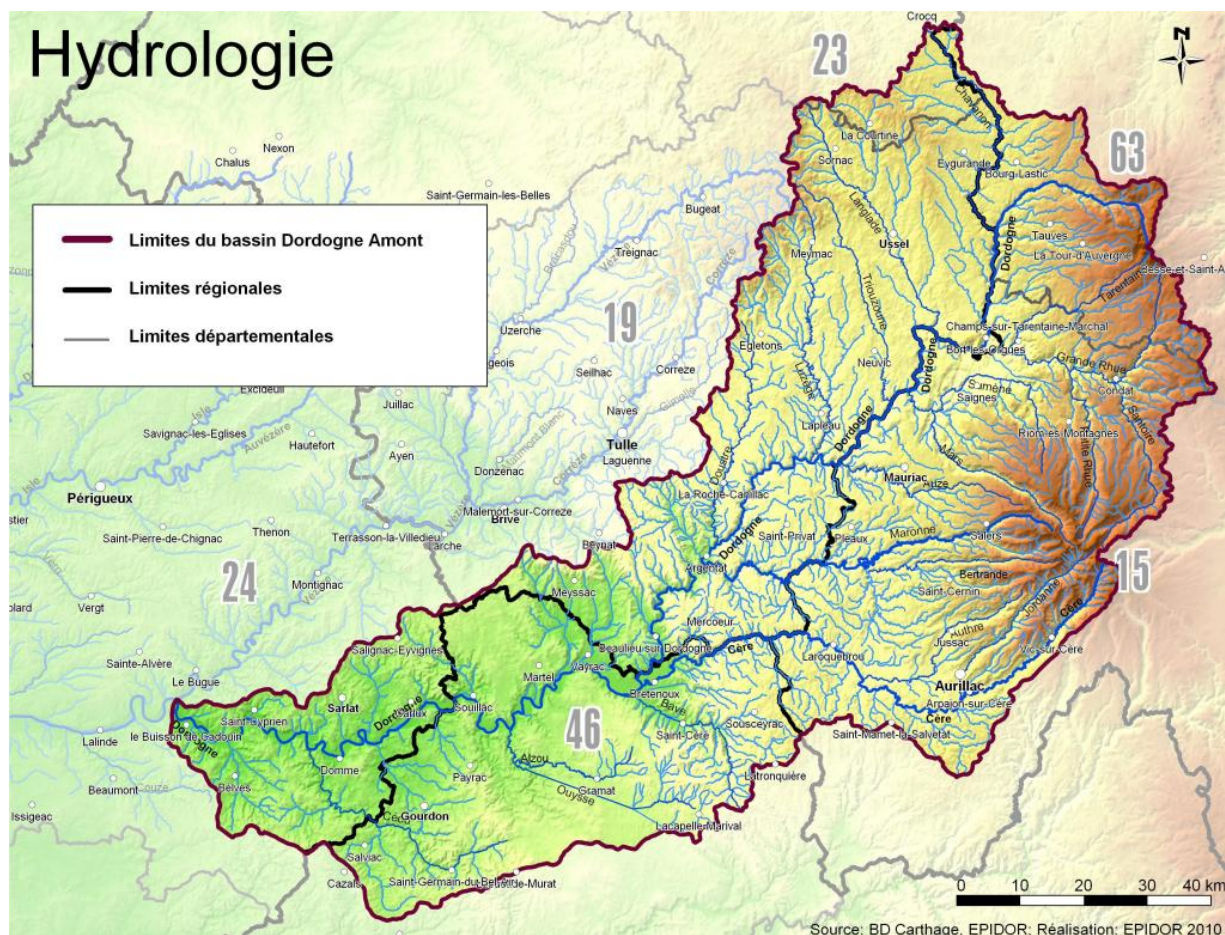
- la création du grade d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er novembre 2011.
- la création du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 12 décembre 2011.

Pierre Toire souhaiterait savoir si cela a une incidence importante sur les salaires. Réponse : très faible.

VOTE :

Pour : 15 Contre : 0
Abstentions : 0

XIII – AVIS SUR LE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE)



Guillaume Laybros présente à l'aide d'une carte le nouveau périmètre ainsi que les principales

caractéristiques administratives.

Il pense qu'il est important de suivre l'évolution du SAGE car des projets sur la rivière Cère pourraient se faire.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

XIV- CNFPT, FINANCEMENT DES FORMATIONS DES AGENTS TERRITORIAUX

L'association des Maires de France (AMF) souhaite que l'amputation de 10% du 1% consacré à la formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale soit abandonnée et que le taux de 1% soit rétabli.

Le Conseil municipal soutient ce vœu de l'AMF à l'unanimité.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

XV- DESSERTE FERROVIAIRE

Suppression de plusieurs circulations au départ d'Aurillac dont 3 en direction de Clermont-Ferrand et une en direction de Brive et ceci pendant les weekends. Après la suppression des trains de nuit ce n'est pas acceptable.

Le Conseil Municipal demande de maintenir ces liaisons. La délibération sera adressée à la Direction de la SNCF et au Conseil Régional.

Pierre Toire souhaiterait savoir si les trains en provenance de Clermont-Ferrand et se dirigeant vers Paris arrivent en Gare de Bercy ? Concernant la liaison ferroviaire Clermont-Ferrand - Paris, le Conseil Municipal demande le maintien de la Gare de Lyon comme gare d'arrivée à Paris et non celle de Bercy.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

XVI – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Les modes de calculs ont changé. La question sera débattue lors du prochain conseil municipal.

XVII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan camping**

Michel Noël expose le bilan du camping et des HLL. Le chiffre d'affaire est meilleur que celui de l'année dernière aussi bien pour le camping (qui a profité de l'effet "Tour de France") que pour les HLL.

Le chiffre d'affaire des HLL aurait pu être plus important avec une meilleure promotion pour les mois de juin et juillet. Il est souhaitable que pour l'année 2012, tout soit organisé pour permettre une meilleure location des HLL à ces périodes.

Période	Recette du Camping	Recette des HLL	Taxe de séjour	Total des Recettes
23/10/10 au 06/02/11		3 874,40 €	74,40 €	3 874,40 €
06/02/11 au 13/06/11		8 432,40 €	136,40 €	8 432,40 €
01/07/11 au 16/07/11	3 742,80 €	1 528,00 €	201,20 €	5 270,80 €
16/07/11 au 11/08/11	6 539,20 €	5 803,00 €	352,80 €	12 342,20 €
11/08/11 au 23/08/11	6 111,40 €	2 496,40 €	401,60 €	8 607,80 €
24/08/11 au 11/09/11 (Camping + HLL)	2 048,60 €		108,80 €	2 048,60 €
Reliquat HLL		534,00 €	8,80 €	534,00 €
TOTAL	18 442,00 €	22 668,20 €	1 284,00 €	41 110,20 €

L'accueil doit être amélioré si l'on souhaite obtenir le label 3 étoiles et augmenter la fréquentation du camping.

Georgette Four précise qu'elle a souvent constaté que des touristes venaient à l'entrée du camping mais que faute d'accueil ouvert suffisamment longtemps, repartaient rapidement.

Un rendez-vous doit être pris pour le classement du camping, malheureusement celui-ci doit être ouvert pour être inspecté.

• **Numérotation**

Le projet de numérotation a été réalisé par Christian Lejeune, avec le soutien informatique de Stéphane Mazic. La Poste, qui a fait quelques remarques sur le projet, souhaite faire une réunion publique. Christian Lejeune souhaite que cette réunion se fasse début novembre et non fin novembre car ce projet risque d'être réalisé en début d'année 2012 si la réunion est trop tardive. Finalement elle aura lieu le 29 novembre à 18h30 à la salle des fêtes.

• **Ecole de Salilhes**

L'ancienne école de Salilhes a été libérée suite au décès de l'un des occupants. Les habitants de Salilhes souhaitent que ce bâtiment puisse avoir un usage mixte, activité professionnelle et habitation. Une restauratrice de vitraux et sa famille sont très intéressées par les lieux. Les premières estimations faites sur le coût de rénovation du bâtiment sont trop importantes pour la commune et pour la part de participation de cette famille.

Un chiffrage, poste par poste a été réalisé. Les devis des différents artisans consultés sont en attente. Ce chiffrage permettra de mieux définir les gros postes de dépenses et ainsi faire évoluer éventuellement les travaux.

Guillaume Laybros rappelle que l'un des soucis majeurs sur le hameau de Salilhes reste l'assainissement. Des solutions mettant en jeu l'installation de dispositifs de traitement communs à plusieurs habitations pourraient être trouvées.

• **Four à pain de Salilhes**

La commune paye les matériaux. Les travaux sont réalisés par des bénévoles.

Pierre Toire qui fait parti de ces bénévoles, précise que la restauration suit son cours normalement et souligne le rôle social et fédérateur de ce genre de projet.

• **Autres questions :**

- Georgette Four aimerait savoir si l'idée de faire payer la garderie sera mise en application. Réponse de Guillaume Laybros : pour l'année 2011-2012, c'est trop tard. Georgette Four exprime son regret.
- Georgette Four a aussi appris que les gens du voyage avaient versé 800 € pour l'occupation du terrain de football durant l'été. Réponse de Jean Pierre Fel : compte tenu des dépenses

occasionnées, il a été décidé de maintenir le budget initialement prévu pour le CCAS, ce qui se traduit par une diminution de la subvention équivalente au don perçu.

- Plusieurs membres du conseil municipal évoquent l'éclairage et la consommation électrique du camping et des HLL. Il en ressort qu'il serait souhaitable de connaître la consommation d'électricité des HLL en particulier en hiver (Pierre Toire) En hiver l'éclairage des HLL : indépendamment de celui du camping serait souhaitable. Michel Noël précise que pour obtenir le label, chaque croisement des chemins d'accès doivent disposer de catadioptré réfléchissant lorsque l'éclairage général du camping est éteint.
- Maurice Degoul souhaite savoir si le maire possède de nouvelles informations concernant France Télécom. Réponse : aucune.

XVIII – QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de question du public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

**Le secrétaire de séance,
Arnaud DARDON**

**Le Maire,
Guillaume LAYBROS**

Les membres présents,

<i>Guillaume LAYBROS</i>	<i>Michel LAUZET</i>	<i>Christian LEJEUNE</i>	<i>Jean-Pierre FEL</i>
<i>Jacques LOURS</i>	<i>Pierre Etienne TOIRE</i>	<i>Hugues DEKNUDT</i> <i>a donné pouvoir à Jean-Pierre FEL</i>	<i>Arnaud DARDON</i>
<i>Maurice DEGOUL</i>	<i>Marcelle VIPREY</i> <i>a donné pouvoir à Pierre Etienne TOIRE</i>	<i>Nicole BONAL</i>	<i>Michel NOEL</i>
<i>Francis NAVARRO</i>	<i>Jeanne Georgette FOUR</i>	<i>Michel AJALBERT</i>	